

L'école Saint-Fidèle restera ouverte

Marilyne Garneau

mgarneau@journaldequebec.com

La Ville de Québec avait fait à la Commission scolaire de la Capitale une offre qu'elle ne pouvait refuser. Mais plusieurs commissaires n'ont guère apprécié l'ingérence du conseil municipal dans leurs affaires. Et contre toute attente, ils ont décidé, hier soir, de garder l'école Saint-Fidèle ouverte. Quitte à perdre les 1,8 million de dollars offerts par la Ville...

Les commissaires, il est vrai, étaient on ne peut plus divisés au moment de prendre le vote: dix d'entre eux se sont prononcés en faveur de sa sauvegarde, mais les huit autres ont penché pour sa fermeture. Ce à quoi il faut ajouter une abstention.

Les commissaires avaient à choisir entre deux scénarios. Selon le plan A, les écoles Saint-Fidèle, Saint-Maurice et Stadacona fermaient leurs portes et étaient vendues à la Ville de Québec, prête à les racheter pour un million de dollars, pour les recycler en coopératives d'habitation.

L'école Saint-François-d'Assise était rasée pour faire place à une construction plus moderne et la commission scolaire s'engageait à louer l'ancienne école Marie-Moisan, au sud de Limoilou, pour y rapatrier une partie des élèves.

Selon le plan B, Saint-Maurice et Stadacona fermaient, Saint-François-d'Assise faisait toujours place à une construction plus moderne, mais Saint-Fidèle demeurerait ouverte et il n'était plus question de louer l'école Marie-Moisan. C'est ce scénario que les commissaires ont retenu.

Dans les deux cas, les coûts du projet étaient évalués à 5,2 millions de dollars et sur le strict plan financier, l'option Saint-Fidèle était plus avanta-

geuse pour la commission scolaire. Or, hier, la Ville de Québec, qui offrait déjà un million pour les trois bâtiments — par ailleurs évalués à 3,3 millions — a offert 800 000 \$ supplémentaires pour la construction de la future école Saint-François.

À l'évidence, cette offre surprise, loin de convaincre les commissaires, leur a donné l'impression que la Ville mettait trop de pression.

«Tout à coup, comme ça, on est saisis d'un 800 000 \$ de la Ville de Québec «dernière heure». Et nos bonnes soeurs qui veulent nous louer l'école Marie-Moisan nous offrent elles

aussi un 25 000 \$ par année «dernière heure», a ironisé le commissaire Rosaire Jobin, résumant l'opinion de bon nombre de ses collègues.

Tous n'étaient cependant pas de cet avis. «Si on veut une construction neuve, on n'a pas le choix d'accepter l'offre de la Ville, sinon la construction est compromise pour plusieurs années et on va se retrouver gros Jean comme devant», a opiné le commissaire Normand Thériault.

Au-delà de la considération financière toutefois, les commissaires qui étaient en faveur de l'option Marie-Moisan estimaient nécessaire qu'il y ait une école dans le sud de Limoilou, où se trouve un bassin de 300 enfants d'âge scolaire.



Photo René BAILLARGEON

L'école Saint-François-d'Assise, un bel édifice de brique construit en 1921, sera rasée pour faire place à une construction plus moderne.

M^e Micheline Montreuil poursuit sa croisade



Photo Les ARCHIVES Léopold ROUSSEAU

M^e Micheline Montreuil se dit plus convaincu que jamais qu'il est brimé dans son droit d'utiliser le prénom de son choix.

(RC) — L'avocat Micheline Montreuil n'en démord pas. Il entend poursuivre à l'infini sa bataille contre le Directeur de l'état civil et les tribunaux, pour utiliser légalement le prénom de Micheline.

Après avoir essuyé un rejet de sa cause en Cour suprême, M^e Montreuil s'est adressé une troisième fois au Directeur de l'état civil qui lui a opposé un nouveau refus. L'avocat de sexe masculin, qui se présente sous des attributs féminins, s'adresse donc à la Cour supérieure avec une requête en révision judiciaire. Sa cause sera entendue le 15 mars.

«Je soutiens que ce troisième refus du Directeur de l'état civil constitue une immixtion (ingérence) injustifiée, illégale et inadmissible dans la vie privée d'une personne, soutient M^e Montreuil, dans une missive transmise au *Journal de Québec*. Je suis convaincue que le Directeur de l'état civil a menti à la Cour ou qu'il a induit la Cour en erreur», soutient-il.

«Je demande à la Cour d'édicter une politique sur les

changements de nom. Le Directeur de l'état civil n'en a pas, c'est l'arbitraire. La Cour a le pouvoir de le faire», estime M^e Montreuil. La question des autochtones est une exemple, selon lui, où les tribunaux ont dû se substituer aux politiciens.

S'il perdait sa cause en Cour supérieure, M^e Montreuil promet de s'adresser de nouveau à la Cour d'appel. S'il devait y essuyer un nouveau rejet, il retournera devant la Cour suprême, puis devant le Directeur de l'état civil, même si (elle) se dit convaincu(e) qu'il refusera sa quatrième demande.

«Cela sera peut-être ridicule, mais c'est ce que j'anticipe (...) Cela fait 15 ans que j'ai commencé à utiliser le prénom de Micheline et rien ne pourra m'empêcher de l'utiliser. C'est une situation ridicule et inadmissible.»

le journal de Québec

FONDATEUR: PIERRE PÉLADEAU

TÉLÉPHONE

Tous les services: 683-1573
Les petites annonces: 688-1950

TÉLÉCOPIEURS PAR SERVICE

Rédaction: 688-8181
Publicité: 683-1027
Promotion: 683-3752
Petites Annonces et décès: 683-3935
Imprimerie et Achats: 683-2359

ABONNEMENTS:

Québec: 684-2080 Extérieure: 1-800-463-4747

450, Béchard
Vanier, Québec
G1M 2E9

ÉDITEUR

Jean-Claude L'Abbée

FINANCES ET ADMINISTRATION

André Bérubé, Vice-président, finances
Louis Ouellet, Contrôleur
Danielle Lessard, Directrice de la comptabilité
Paul-André Ouellet, Directeur du crédit
Lorraine Bowles, Secrétaire administrative

RÉDACTION

Serge Côté, Rédacteur en chef
Jocelyn Bourque, Directeur des sports
Donald Charette, Directeur des nouvelles
Michel Dionne, Directeur des nouvelles
Michel Poirier, Directeur des nouvelles
Serge St-Hilaire, Directeur des nouvelles

PUBLICITÉ

Daniel Houde, Vice-président, ventes
Marc Couture, Directeur, ventes locales et régionales
Jacques-M. Robitaille, Directeur, ventes locales et régionales
Jacques Trudel, Directeur, ventes locales et régionales
Alain Côté, Directeur, ventes nationales
Gilles Normandin, Directeur, cahiers spéciaux et télémarketing
Stella Dovick, Directrice, ventes petites annonces
Marc-André Noël, Directeur de la recherche
Suzanne Hébert, Secrétaire administrative

PROMOTION

Pierre Villeneuve, Directeur de la promotion

TIRAGE

Marc Couture, Directeur du tirage

RESSOURCES HUMAINES

Ronel Tremblay, Directeur des ressources humaines
Ann Nolin, Adjointe au directeur

PRODUCTION ET LOGISTIQUE

Jean-Pierre Robitaille, Vice-président, production et logistique
Louis Chrétien, Directeur de l'informatique
Thomas Tanaka, Directeur adjoint, de l'informatique
Maurice Vézina, Directeur, prépresse
Michel Brulotte, Directeur adjoint, prépresse
Gilles Gagné, Directeur adjoint, prépresse
Ulric Kusik, Directeur, presses et expédition
Gilles Comeau, Directeur adjoint, presses et expédition
Richard Genoès, Directeur adjoint, presses et expédition
Guy Larochelle, Directeur, approvisionnement et services

ENVOI DE POSTE-PUBLICATION: Convention N° 534803

MEMBRE DE:

Audit Bureau de Circulation



DISTRIBUTION:

Les Messageries Dynamiques
627, rue Godin
Vanier (Québec) G1M 3E6
684-2222

Le Journal de Québec est édité et imprimé au 450, Béchard, Vanier, Québec, G1M 2E9, par Corporation Sun Media, une compagnie du groupe Quebecor, ayant son siège social au 612, Saint-Jacques Ouest, Montréal (Québec), H3C 4M8.

Pierre Francoeur,
Vice-président exécutif et chef de l'exploitation,
Corporation Sun Média.